

## **EUR-Lex**

L'accès au droit de l'Union européenne

Ce document est extrait du site web EUR-Lex

## **Documents AELE**

Dans cette rubrique figurent les actes adoptés par les <u>institutions de l'AELE</u> (Autorité de surveillance, Comité permanent et Cour de justice) en vertu de l'<u>accord sur l'EEE</u> et publiés au Journal officiel de l'Union européenne depuis 1994.

Ils sont accompagnés d'une analyse juridique détaillée et de liens vers des informations complémentaires (validité de l'acte, date d'effet, relations avec d'autres documents, etc.).

## Comment effectuer une recherche dans cette rubrique?

La partie gauche de la page donne accès aux outils de recherche.

- Rechercher dans les documents de l'AELE vous redirige vers un formulaire de recherche avancée comportant de nombreuses options. La recherche y est limitée à la rubrique «Documents AELE». En haut du formulaire de recherche, vous avez la possibilité de limiter votre recherche aux documents AELE en vigueur et d'exclure les rectificatifs.
- L'option de recherche **Publications récentes** donne accès à tous les documents publiés dans cette rubrique au cours des 14 derniers jours.

L'Association européenne de libre-échange (AELE) est une organisation intergouvernementale dont les membres sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Elle a été établie en 1960 par la convention AELE (révisée en 2001) pour favoriser le libre-échange et l'intégration économique parmi ses membres, au sein de l'Europe et dans le monde. Trois États de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et les États membres de l'UE composent l'Espace économique européen (EEE), établi par l'accord sur l'EEE (voir une synthèse de l'accord). Cet accord est entré en vigueur en 1994. Son objectif est d'étendre le marché intérieur de l'UE aux trois États de l'AELE qui font partie de l'EEE. Cet accord garantit aux particuliers et aux opérateurs économiques l'égalité des droits et des obligations dans le marché intérieur de l'EEE.

Toute la législation pertinente relative au marché intérieur est intégrée dans l'accord sur l'EEE, de sorte qu'elle s'applique à l'ensemble de l'EEE. Au cœur de ces règles se trouve la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes. En outre, l'accord sur l'EEE couvre des domaines «horizontaux» tels que la politique sociale, la protection des consommateurs, l'environnement, le droit des sociétés, les statistiques, le tourisme et la culture. Pour garantir des conditions de concurrence égales dans tout l'EEE, l'accord sur l'EEE reprend les dispositions des <u>traités de l'UE</u> en matière de concurrence et d'aides d'État. Il prévoit également la participation aux programmes de l'UE tels que ceux relatifs à la recherche et à l'éducation.